

*Question présentée par le député :*

*M. Diego Esteban*

*Date de dépôt : 4 mars 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Enseignement des stratégies de prévention de la violence**

Lorsqu'ils sont portés à la connaissance des autorités, les actes de violence physique et psychique commis sur des enfants donnent lieu à des mécanismes de protection des victimes. Pour les violences commises dans le milieu scolaire, la stratégie du DIP en matière de lutte contre le harcèlement et les autres formes de violence dans le cadre scolaire se focalise sur les victimes, mais n'intègre pas de mesures de prévention visant les auteur·es et les témoins.

La prévention de la violence, adressée à ses potentiel·les auteur·trices, peut servir toute une vie. Les bonnes pratiques, qui incluent notamment les principes de la médiation par les pairs et de la communication non violente, renforcent l'harmonie et la coopération dans les rapports sociaux en milieu scolaire, familial, professionnel, etc.

Ces éléments m'amènent à poser les questions suivantes :

- *Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'adapter sa stratégie de prévention du harcèlement et des autres formes de violence dans le cadre scolaire en vue d'y inclure des messages destinés aux potentiel·les auteur·trices et témoins de harcèlement ? Si tel est le cas, à quelle échéance ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de promouvoir les principes de la médiation par les pairs et de la communication non violente dans le contexte de l'instruction publique ? Si tel est le cas, à quel niveau ?*
- *Des contacts ont-ils déjà été pris avec des partenaires spécialisés, en particulier l'association National Coalition Building Institute (NCBI), afin de faire évoluer la situation actuelle autour de la prévention de la violence en milieu scolaire ?*